

Accompagnement à la VAE du CAP AEPE



Sommaire

Présentation
d'Infans



Cadre
réglementaire
de la VAE



Parcours de
la VAE



Accompagnement
au dossier VAE



Entretien et
décision du jury



Annexes



Bienvenue !

Bienvenue chez INFANS et merci de nous faire confiance pour votre accompagnement à la VAE.

Le processus de Validation des Acquis de l'Expérience s'inscrit dans un cadre réglementaire.

Ce guide vous permettra de connaître en détail l'objectif et le déroulement de la VAE du CAP AEPE.

Présentation d'INFANS

Notre univers



9 ans d'expertise au service des professionnelles de la petite enfance

Infans forme les assistantes maternelles et accompagne les structures (RPE, PMI, associations...) depuis 9 ans.

Pendant 6 ans, Infans a développé des formations en présentiel.

Aujourd'hui, **fort de cette expérience de proximité**, Infans a su développer **une expertise dans la conception de formations à distance** pour mieux s'adapter au **rythme de travail des professionnelles de la petite enfance**.

Vos accompagnateurs VAE



Emilie ROBIN
Accompagnatrice à
la recevabilité



**Alexe
DESBROSSE**
Accompagnatrice
VAE



Marion LOPEZ
Accompagnatrice
VAE



Ophély BIGOT
Accompagnatrice
VAE

Cadre réglementaire de la VAE

Lois et vocabulaire

Les lois

- La VAE est un dispositif de la formation professionnelle,
- Elle est régie par le code de l'éducation et le code du travail,
- La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études, son statut, de demander la validation de son expérience, notamment professionnelle.
- Il s'agit d'un droit inscrit dans le code du travail (article L6411-1) et le code de l'éducation (article L335-5).
- C'est une démarche individuelle qui permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un des diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle inscrits dans le répertoire national des certifications professionnelles.
- La seule condition requise est d'avoir exercé une activité salariée, non salariée ou bénévole d'au moins 1 an en rapport avec la finalité du diplôme visé.



RÉFÉRENTIEL

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Accompagnant éducatif petite enfance

Le vocabulaire

- La V.A.E. signifie validation des acquis de l'expérience.
- Le dossier de recevabilité (livret 1) est le dossier d'admission démontrant les expériences en adéquation avec le titre visé.
- Le dossier de VAE (Livret 2) est le dossier formalisant les compétences acquises par missions réalisées, en adéquation avec le titre visé, et la preuve de leur mise en œuvre.
- Le référentiel de compétences décrit l'ensemble des activités et compétences associées nécessaires à l'exercice d'un métier. Il décrit les compétences visées par le titre, les modalités et les critères d'évaluation. Il est structuré en 3 blocs de compétences pour le CAP AEPE autrement appelés épreuves (EP).

Validation des Acquis de l'Expérience
Livret 2

Diplôme visé

Type :
(Exemple : BACcauréat PROfessionnel)

Intitulé (avec option ou dominante le cas échéant) :
(Exemple : Accompagnement Soins et Services à la Personne Option En structure)

Réservé à l'administration

Académie :
Numéro de la demande :
Date recevabilité : / / 20... Date réception : / / 20...
Décision de recevabilité jointe
Cachet de l'administration

[Tapez ici] [Tapez ici] FOR 7-43 G
16/11/2018
V. 2018 - 4.4

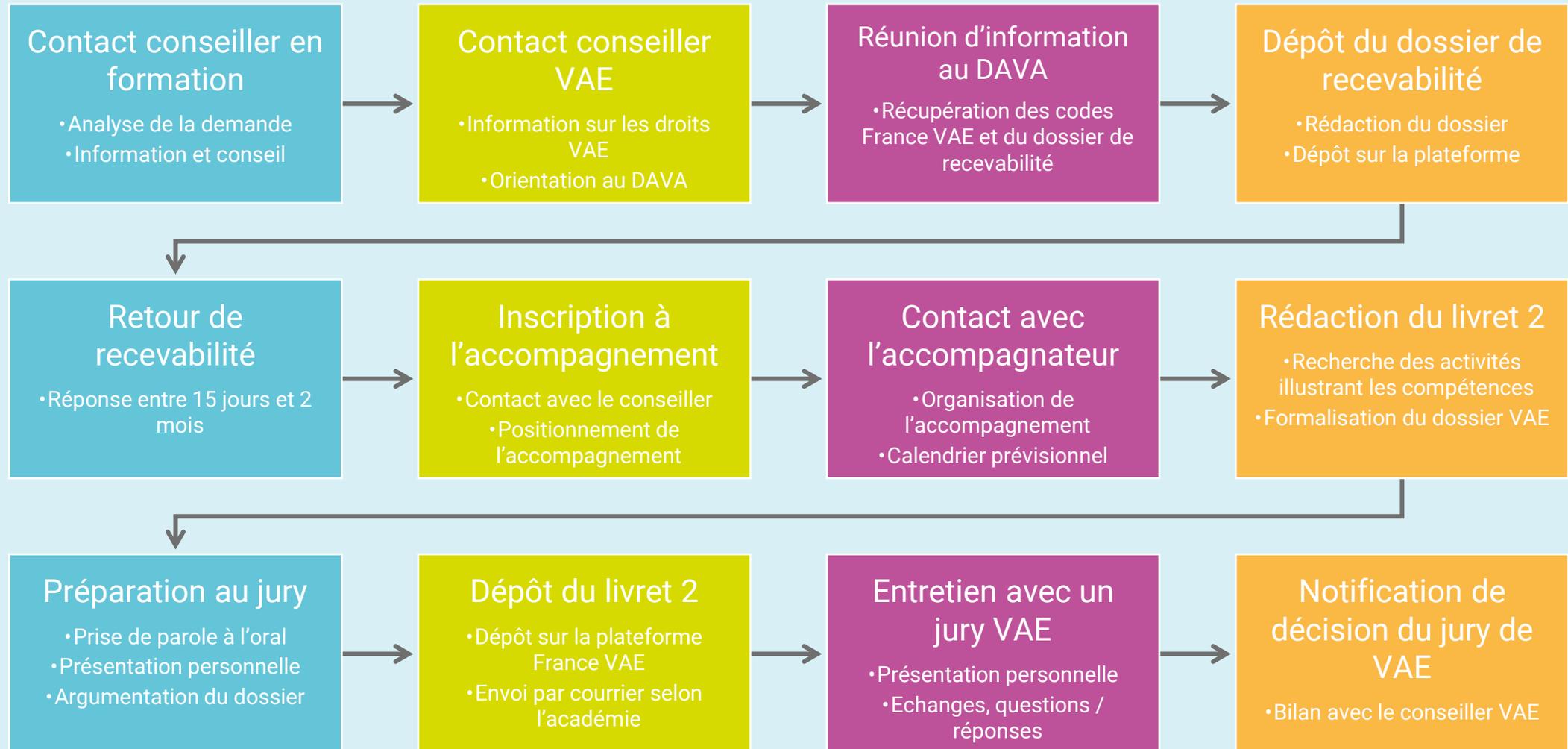
Les contraintes et exigences de la VAE

- La VAE est un droit individuel qui peut permettre au candidat d'obtenir un diplôme sur la base de l'expérience professionnelle.
- Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience acquise par le travail : cette expérience est vérifiée, évaluée et validée.
- Elle donne la même valeur aux savoirs acquis par l'expérience qu'à ceux acquis par la formation : un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la formation.
- Attention : la VAE n'est pas une conversion automatique de l'expérience en diplôme, elle exige un investissement important de la part du candidat.
- La VAE permet :
 - D'obtenir la totalité d'un diplôme, si le candidat a toutes les compétences exigées par le diplôme.
 - D'obtenir des parties de diplômes, si le candidat n'a qu'une partie des compétences exigées par le diplôme.



Le parcours et l'agenda du candidat

Le parcours du candidat



Les rentrées et les jurys 2023/2024



Avril
2023



Mai
2023



Septembre
2023



Automne
2023



Mars
2024



Printemps
2024



Démarrage de
l'accompagnement



Jury
d'évaluation

La demande de recevabilité

Parcours et accord d'une recevabilité

Parcours de la recevabilité

Participation à une réunion d'information au DAVA

- Faire une demande au DAVA de votre académie
- Certains DAVA proposent des réunions à distance



Réception des codes France VAE / Demande de recevabilité

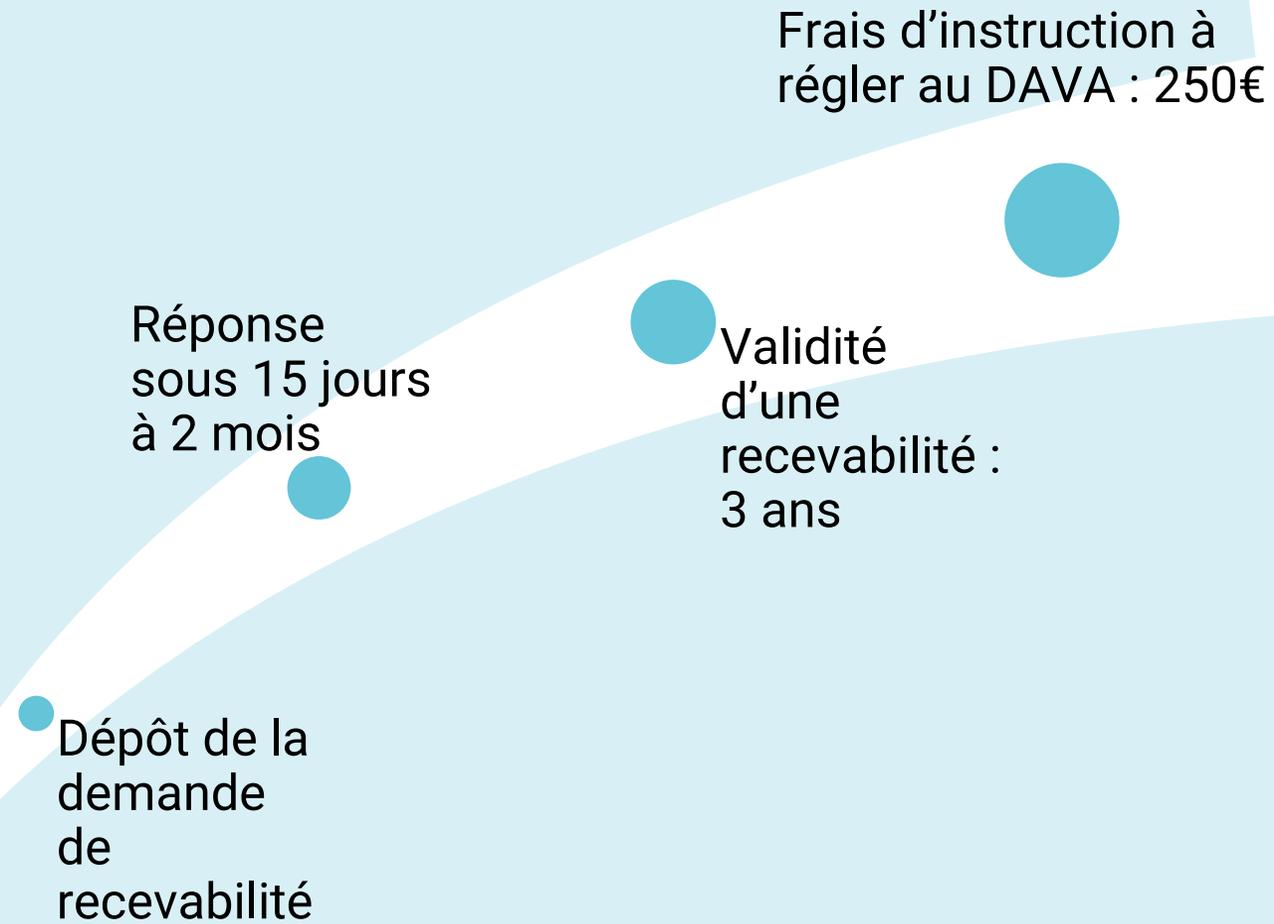
- A l'issue de la réunion, des codes France VAE vous seront envoyés.
- Certains DAVA, vous transmettront une version papier.



Élaboration et dépôt de la demande

- Il faudra remplir une demande de recevabilité comprenant 6 rubriques ; nature de la demande, certification visée, Etat civil, niveau de formation acquis, informations sur les expériences, déclaration sur l'honneur

Accord d'une recevabilité

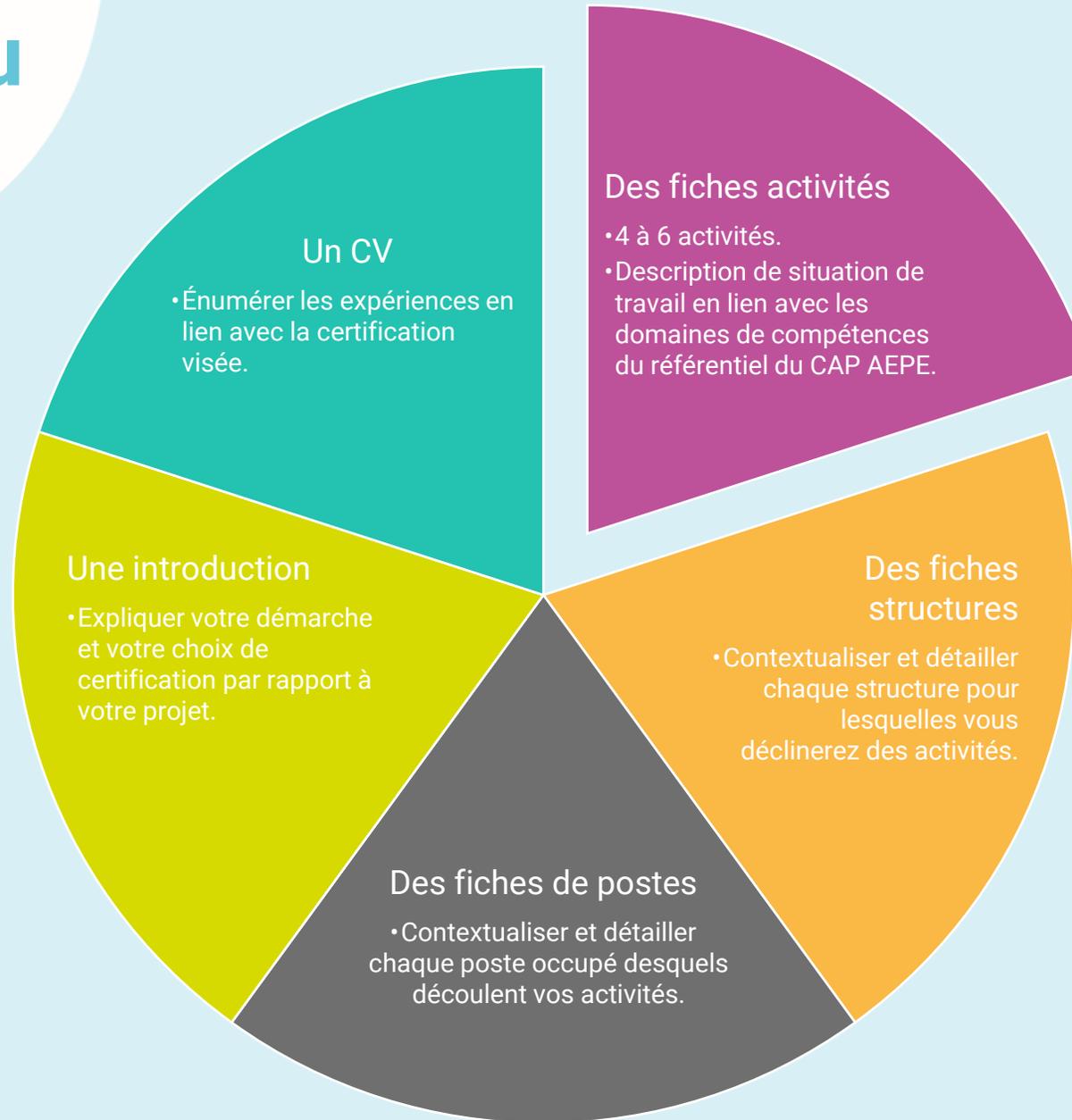


L'élaboration du dossier VAE

Les attendus

- Le dossier de VAE est le dossier formalisant les compétences acquises par missions réalisées, en adéquation avec le titre visé, et la preuve de leur mise en œuvre.
- Il montre votre aptitude à conceptualiser vos compétences et à savoir les utiliser dans un autre contexte.
- Il fait l'objet d'une évaluation par le jury.

Composition du dossier VAE



Les fiches d'activités

- Chaque activité est décrite dans une fiche et doit être rattachée à une ou plusieurs compétences du référentiel.
- Il est important, pour chaque activité, d'indiquer les contraintes rencontrées (sécurité, délais, hygiène, relations internes et externes et particulièrement réglementaires dans le cadre de la certification concernée).
- Concernant les moyens mis en œuvre pour la réalisation des activités, il s'agit de présenter les ressources et méthodes mobilisées : humaines, techniques, matérielles, support ou les process mis en œuvre.
- L'activité peut être répétitive ou unique, sur une période donnée ou en continu et il est nécessaire de le préciser.
- L'analyse de l'atteinte ou non atteinte des objectifs consiste à : réaliser une auto-évaluation ou se baser sur une évaluation d'un hiérarchique direct sur les résultats obtenus.

Le référentiel de compétences

Le référentiel CAP AEPE

Pour le CAP AEPE, le référentiel de compétences de la VAE se découpe en 3 épreuves distinctes.

Ces épreuves peuvent avoir été validées par le biais d'une autre formation, d'un passage en candidat libre, d'un parcours de formation initiale.

En VAE, vous ne devez pas valider les épreuves générales (français, mathématique, ...).

Les blocs de compétences

EP 1

- Accompagner le développement du jeune enfant

EP 2

- Exercer son activité en accueil collectif

EP 3

- Exercer son activité en accueil individuel

EP1- Accompagner le développement du jeune enfant

COMPETENCES	
Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant • Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention
Adopter une posture professionnelle adaptée	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail • Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle
Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant
Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'activité d'éveil • Animer l'activité d'éveil
Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser des soins liés à l'alimentation • Dispenser des soins liés à l'élimination • Dispenser des soins liés au sommeil
Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance <ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'application des protocoles d'urgence • Participation à l'application du protocole d'accueil individualisé (PAI)

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

COMPETENCES	
Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer avec l'enfant de manière appropriée<ul style="list-style-type: none">• Participer à l'acquisition du langage
Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none">• Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil<ul style="list-style-type: none">• Inscrire son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle
Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	<ul style="list-style-type: none">• Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique• Participer à la réalisation d'une activité pédagogique• Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques
Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des locaux collectifs et des équipements• Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

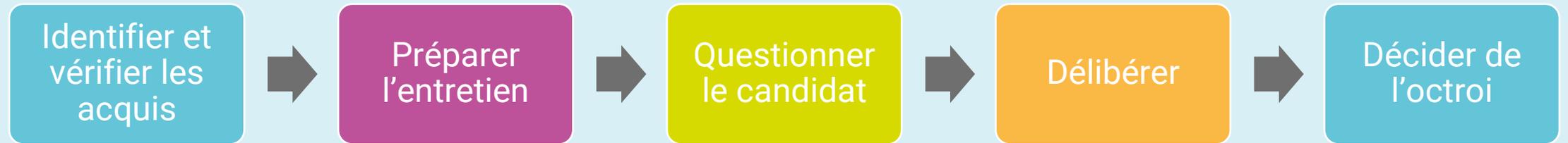
COMPETENCES	
Organiser son action	<ul style="list-style-type: none">• Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail<ul style="list-style-type: none">• S'adapter à une situation imprévue• Suivre l'état des stocks
Négocier le cadre de l'accueil	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les attentes des parents• Présenter le projet d'accueil Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil
Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et équipements réservés à l'enfant
Elaborer des repas	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir des repas• Préparer des repas en milieu familial• Servir un repas en milieu familial

Les dispenses d'épreuves

EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	EP3 : Exercer son activité en accueil individuel
Titre ADVF	BP JEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »	Titre ADVF
BEPA services aux personnes	BEP accompagnement, soins et services à la personne	BEPA services aux personnes
BEP accompagnement, soins et services à la personne		CAP services aux personnes et vente en espace rural
		Mention complémentaire aide à domicile
Passage des épreuves dans le cadre de la formation initiale d'assistante maternelle et/ou en candidat libre.		

L'entretien avec le jury

Le rôle du jury



Entretien avec le jury

- L'entretien avec un jury VAE n'est pas une soutenance de mémoire.
- Le jury n'évalue pas des connaissances académiques.
- Il s'agit d'un échange entre les jurés et le candidat pour :
 - Obtenir des précisions sur des compétences démontrées dans le dossier VAE
 - Lever un doute sur la démonstration des compétences
 - Vérifier la contribution personnelle
 - Evaluer la prise de recul
- Le jury est souverain dans sa décision.

La décision du jury

Les niveaux de validation

Validation totale

- Le candidat valide le CAP AEPE.

Validation partielle

- Le candidat valide certaines épreuves du CAP AEPE. Le jury argumente sa décision et recommande des actions conduisant à la validation des épreuves. Le candidat peut redéposer son dossier sans frais dans les 3 ans de recevabilité.

Refus

- Le candidat demande au DAVA les raisons du refus et reprend contact avec son accompagnateur pour connaître les alternatives qui s'offrent à lui.

Les suites de parcours et débouchés

Les passerelles et équivalences

- Prise en charge de l'enfant à domicile (U1) pour les titulaires : Mention Complémentaire Aide à Domicile, DEAVS, TP Assistant de vie.
- Validation de la formation obligatoire des Assistants Maternels par l'Unité 1
- Prise en charge de l'enfant en structures collectives : DP aide soignant, DP auxiliaire de puériculture
- Techniques de service à l'usager (U3) : , CAP assistant technique en milieux familial et collectif, CAP employé technique de collectivités, MC AD, DEAVS, BEPA option services aux personnes, CAPA services en milieu rural, spécialité employé familial, titre d'employé familial polyvalent.
- Equivalence partielle du CAP Petite enfance au DE Aide Médicopsychologique, Mention complémentaire Aide à domicile.

Et après ?

- Les détenteurs du CAP AEPE pourront exercer dans les structures suivantes :
- En école maternelle ou ACM :
 - ATSEM,
 - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
 - Assistant éducatif petite enfance
 - Adjoint/agent d'animation
- En EAJE :
 - Auxiliaire petite enfance
 - Agent social
 - Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
 - Assistant éducatif petite enfance



Annexes

Vos documents d'accompagnement

Auto-positionnement

Au début de votre accompagnement, vous serez orienté sur un auto positionnement afin d'établir quelles compétences doivent être approfondies et ciblées lors de votre accompagnement.

AUTO-POSITIONNEMENT VAE CAP AEPE

Afin d'identifier si les acquis de votre expérience correspondent en tout ou partie aux attendus du CAP AEPE, cochez dans le tableau suivant si vous réalisez ces activités souvent, de temps en temps ou jamais.

EP1 : Accompagne le développement du jeune enfant (moins de 3 ans)

	Jamais	Parfois	Souvent
J'ai accompagné ou j'accompagne le développement d'enfant de moins de 3 ans			
Je sais identifier le degré d'autonomie et de développement de l'enfant			
J'ai réalisé des activités d'éveil auprès des enfants (conte, lecture, expression culturelle)			
Je sollicite la participation des enfants pendant une activité d'éveil			
J'aménage des espaces pour faciliter l'activité libre des enfants			
J'ai réalisé des soins d'hygiène corporelle auprès des enfants de moins de 3 ans			
J'ai préparé des biberons pour des enfants d'âges différents			
J'ai repéré des signes liés à la santé des enfants			

EP2: Exercer son activité en accueil collectif (de 0 à 6 ans)

	Jamais	Parfois	Souvent
J'ai exercé mon activité en accueil collectif (crèche, école maternelle, MAM...)			
J'ai travaillé en équipe avec d'autres professionnels de la petite enfance			
Je communique de façon bienveillante et respectueuse avec les parents			
J'ai réalisé des sorties avec les enfants en veillant à la sécurité			
Je transmets les informations nécessaires à l'accompagnement des enfants aux professionnels ou à la famille			
J'utilise des outils de communication appropriés à la situation pour transmettre les informations			
J'ai animé des ateliers ludiques avec les enfants en collaboration avec un autre professionnel (enseignant, EJE...)			
J'ai effectué le nettoyage des locaux			

EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

	Jamais	Parfois	Souvent
J'ai travaillé avec des enfants à mon domicile ou au domicile des parents			
J'échange avec les parents pour connaître les attentes et les besoins de l'enfant			
Je présente le projet d'accueil aux parents			
J'organise mon planning dans la semaine			
Je m'adapte aux enfants et réorganise les activités dans la journée si besoin			
J'ai effectué l'entretien des espaces de vie des enfants			
J'ai agi lors d'une situation d'urgence			
J'ai préparé des repas équilibrés et adaptés aux besoins de l'enfant			

Calendrier prévisionnel d'accompagnement

Le calendrier prévisionnel sera déterminé au démarrage de l'accompagnement d'un commun accord entre vous et l'accompagnateur.

Les dates seront données à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiées selon les impératifs de chacun.

CALENDRIER PREVISIONNEL VAE

Nom du candidat :
 Diplôme Présenté :
 Accompagnatrice :



Séances	Dates et horaires
Module e-learning 30 minutes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation dispositif, ○ Auto-positionnement 	
Atelier collectif 3h – 1^{ère} séance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Echange sur la présentation dispositif et la nature de l'accompagnement, ○ Explication du référentiel de certification et du référentiel d'activité et de compétences, ○ Appropriation du livret 2, ○ Apports méthodologiques sur la rédaction du livret. 	
1er entretien individuel 2h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Repérage et analyse de ses activités en lien avec le référentiel, ○ Identification des expériences professionnelles les plus significatives par rapport au référentiel, 	
Atelier collectif 3h – 2^{ème} séance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Echanges sur les attendus du jury, ○ Mise en situation : présentation individuelle, ○ Analyse des pratiques et valorisation de l'expérience, ○ Echanges et questionnement en groupe sur les productions personnelles, 	
2^{ème} entretien individuel 2h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuis individualisés selon la progression et les difficultés, ○ Accompagnement à l'explicitation de son expérience, soutien... 	
3^{ème} entretien individuel 2h : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuis individualisés selon la progression et les difficultés, ○ Accompagnement à l'explicitation de son expérience, soutien... 	
Atelier collectif 3h – 3^{ème} séance : <ul style="list-style-type: none"> ○ Echanges et questionnement en groupe sur les productions personnelles, ○ Préparation à la soutenance de son dossier de validation : prise de parole, cadre d'expression, éléments de preuve... ○ Organisation d'un jury blanc. 	
4^{ème} entretien individuel 1h30 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Appuis individualisés selon la progression et les difficultés, ○ Accompagnement à l'explicitation de son expérience, soutien... 	
Entretien individuel post-jury 1h00 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan sur le passage devant le jury : points forts, points faibles, ○ Point sur les préconisations du jury, ○ Définition d'un plan d'action et repérage des démarches nécessaires, ○ Evaluation des acquis de l'accompagnement 	



Fiches étapes de suivi d'accompagnement

- Les fiches étapes permettent de structurer l'accompagnement et vous guident dans les réalisations à effectuer entre chaque rendez-vous.
- Votre accompagnateur évaluera le résultat produit à chaque rendez-vous afin d'apprécier votre progression dans la rédaction de votre livret 2.

Etape 3/ Avant le 1^{er} RDV individuel du ...

Objectif à atteindre :

Préparer la rédaction des fiches descriptives d'une ou des structure(s) et du ou des poste(s) occupé(s).

Activité à réaliser :

Décrire de façon détaillée **une structure** dans laquelle vous avez travaillé et **le poste** que vous avez occupé.

Description de la structure

Les points à développer correspondent aux attendus du référentiel de compétences, notamment la compétence T1 « Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel ».

Dans la description de la structure, il faut préciser :

- Le statut (forme juridique : association, Société, Entreprise ...), avec la date de création et la date d'agrément,
- Les activités de la structure,
- Le nombre de personnes travaillant dans la structure avec leurs fonctions,
- Décrivez l'organisation au sein de la structure et le lien avec les institutions qui régissent le secteur de la petite enfance : PMI, ASE, enseignement...
- Préciser le règlement de fonction de la structure.

Description du poste

Les points à développer correspondent aux attendus du référentiel de compétences, par exemple la compétence T5 – « Organiser son action ».

Décrivez votre situation de travail en précisant vos marges d'autonomie et d'initiatives, les propositions d'améliorations que vous avez faites, les situations imprévues que vous avez rencontrées et comment vous avez réagi...

Vous pouvez évoquer :

- Les outils de planification utilisés,
- La façon dont vous planifiez vos actions,
- Ce que vous prenez en compte pour identifier les priorités : le degré d'autonomie et de développement de l'enfant, les ressources et les contraintes de l'environnement...

Bilan du RDV individuel

Objectifs atteint :

Document produit :

Difficultés rencontrées :

Points de réussites :

|



Contactez-nous :



0800 730 132



www.infans.fr

Suivez notre actualité :



@infansformation